

Département
HAUT-RHIN

Arrondissement
ALTKIRCH

COMMUNE de SPECHBACH

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 5 juin 2026

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :

19

Nombre des membres
qui se trouvent
en fonction :

19

Nombre des membres
qui ont assisté
à la séance :

17

Le Conseil Municipal de la commune de Spechbach, étant assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Yves KELLER, Maire.

Étaient présents : **17**

KELLER Yves, DANGELSER Annaïck, MULLER Denis, BUCHER Nathalie, SPROESSER Thomas, ANSELM Corinne, SAUNER Monique, VAYER Emmanuel, FOLTZER-ESTEVEES Anne, BELZUNG Baptiste, FUTSCH Virginie, MEYER Thibaut, DITNER Kevin, PFLIEGER Jérémy, HEIM Antoine, ALVES-MULLER Marina et GROETZ Damien.

Étaient absents : **2**

Excusés : GEISS Agnès et MEYER Christine

Non excusé : /

Procurations : GEISS Agnès a donné procuration à MULLER Denis

MEYER Christine a donné procuration à BUCHER Nathalie

Délibération N°2026/32

JOBS D'ETE EMPLOIS SAISONNIERS

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;
- Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE** le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels, pour une durée maximale de 3 mois au titre d'un accroissement saisonnier d'activité.
- AUTORISE** le Maire à signer les contrats de travail à durée déterminée, pour besoin occasionnel.

Pour extrait conforme au registre,
A Spechbach, le 8 juin 2026
Le Maire, Yves KELLER

